

Journal municipal d'Aire sur l'Adour n° 19 - Juin / Juillet / Août 2019

INVESTIR AUJOURD'HUI POUR PRESERVER DEMAIN

Budget 2019

p. 8 et 9



L'ouvrage hydraulique dit de la Minute sur les rives de l'Adour sera rénové.

Vie municipale :
Les Fêtes patronales
p. 6 et 7

Patrimoine :
Les édifices religieux aturins
p. 13

Retour sur...



Mardi 19 mars, dimanche 28 avril et mercredi 8 mai

Cérémonies patriotiques et devoir de mémoire

En mémoire des victimes civiles et militaires de la Guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc, en souvenir de la Déportation et en commémoration de la Victoire de 1945, les cérémonies patriotiques ont été nombreuses. Un moment de concorde partagé avec les associations qui en font vivre la mémoire, avec les Aturins présents dans l'assistance et surtout avec les plus jeunes. Les élus du CMEJ sont toujours présents sur invitation de la Municipalité : un devoir de mémoire éducatif et émouvant formant ces jeunes à leur avenir citoyen.

Samedi 6 avril

Forum de l'emploi, des métiers et du job d'été

Pour sa quatrième édition, le forum s'est offert un format plus concentré pour mieux répondre aux attentes des recruteurs présents. Mais aussi à celles des nombreux demandeurs, jeunes et pas seulement, venus s'informer sur des offres d'emploi voire passer un primo-entretien. Une formule qui a su être profitable à chacun.



Vacances de Pâques

Ado bougez

Proposée gratuitement par la Ville aux adolescents aturins, la nouvelle version d'Ado bougez a retrouvé son public motivé et enjoué pour quatre journées de découverte sportive et ludique (golf, laser quest, paintball et basket) sous la houlette de l'éducateur sportif du service des Sports, d'associations partenaires et d'acteurs locaux.

Jeudi 16 mai

Prévention routière

Plus de soixante-dix élèves des écoles du Mas et Saint-Joseph ont participé à la journée de prévention routière organisée par la Police Municipale avec le concours Cyclo club aturin et du personnel éducatif. Après une matinée théorique au stade municipal, les jeunes élèves ont réalisé une boucle de 16 km, à vélo, dans les rues aturines pour mettre en pratique les bonnes leçons.



Jeudi 16 mai

Conférence patrimoine

Le cycle des conférences 2018 -2019 s'est achevé par "Les Pyrénées vues de nuit sous les étoiles" proposée par Bruno Charlier, géographe et maître de conférence à l'université de Pau. Ces conférences qui ne sont pas que patrimoniales sont désormais entièrement proposées par la Ville et gratuites.



Samedi 18 mai

Nuit des musées

Cet événement national vient de voir sa première déclinaison aturine avec une visite originale de la crypte de Sainte-Quitterie. Les restaurations menées en 2016-2018 ont remis en valeur les absidioles et leurs peintures faites de saints et... parfois de représentations plus étonnantes tels des chiens (animal accompagnant souvent les représentations de la sainte martyre aturine). La conférencière Laure Lattane-Bey et le restaurateur des peintures de la crypte Alain Lacoste sont venus les commenter.



Edito du Maire

Sommaire

EN BREF... page 4

CONSEILS MUNICIPAUX page 5

NUMEROS UTILES page 5

VIE ASSOCIATIVE page 6

FETES PATRONALES page 7

DOSSIER page 8

Budget 2019

ZOOM SUR... page 10

POINT SUR LES TRAVAUX... page 11

CADRE DE VIE page 12

PATRIMOINE page 13

ETAT-CIVIL page 14

EXPRESSION POLITIQUE page 14

AGENDA page 15

"Au cœur des Aturins - Journal municipal d'Aire sur l'Adour " n° 19 - Juin / Juillet / Août 2019

Directeur de la publication : le Maire, Xavier Lagrave

Rédacteur en chef : Bastien Valentin-Abadie

Réalisation : Mairie d'Aire sur l'Adour

Hôtel de Ville - Place de l'Hôtel de Ville - 40800 AIRE SUR L'ADOUR

Crédits photographiques : Mairie d'Aire sur l'Adour, sauf mention

Imprimeur : Castay - Aire sur l'Adour

Distribution : La Poste

Dépôt Légal : juin 2019

ISSN : 2610 - 2676

Tirage : 3 900 ex

La commune d'Aire sur l'Adour a fait le choix d'une communication éco-responsable. Après l'avoir lu, si vous ne souhaitez pas le conserver, merci de tenir compte que ce journal est entièrement recyclable.

Chères Aturines, Chers Aturins,

Réaliser un budget demande une rigueur drastique, son montage se base sur les frais généraux et courants (le fonctionnement) et sur les investissements. Ceux-ci découlent des souhaits pour l'année à venir, des promesses électorales pour lesquelles nous avons été élus, mais peuvent parfois servir à rattraper les erreurs d'appréciations du passé, les erreurs d'anciennes municipalités.



Le budget primitif s'élève à 11 216 017 €, le fonctionnement s'équilibre à 5 818 721 € et l'investissement s'équilibre à 5 397 296 € pour 2019.

Ce montant pour l'investissement permettra de terminer la réfection complète de la rue René Méricam, de réaliser des travaux de voirie (parking et trottoirs), de rénover les façades et toitures de votre Hôtel de Ville, de mettre aux normes des équipements, de valoriser notre patrimoine et nos traditions...

Investir partout, pour tous, pour aujourd'hui et pour demain est ma mission quotidienne, elle est la mission pour l'action publique que mène mon équipe. Mais cette action n'est désormais réalisable uniquement parce que les comptes de la Ville sont sains. Depuis 2014 l'endettement est en diminution, des investissements réalistes et essentiels voient le jour et, le tout, sans jamais augmenter les taux d'imposition communaux.

Nous pouvons en être fiers, alors que la conjoncture nationale est bien plus complexe. En résulte les revendications multiples dont le souhait d'une plus grande proximité entre les administrés et leurs élus. Ce lien je l'ai avec vous depuis que je suis élu, Aturin, je vis pleinement avec vous dans notre ville et suis à votre rencontre. La mise en place des permanences, les lundis et vendredis soirs en mairie, m'a permis de recueillir plus facilement vos suggestions, parfois vos griefs, pour pouvoir ainsi agir de manière réfléchie. La cohérence de notre politique municipale est là : une proximité avec tous, une efficacité pour tous.

Les efforts de mon équipe vont dans ce sens : du dialogue, de l'écoute, des actions du quotidien toujours porteuses d'avenir et dans une stricte rigueur financière.

Notre ville retrouve son dynamisme, utile pour les commerçants, pour l'activité de notre centre-ville, pour l'emploi local, pour l'attractivité de notre territoire...

Notre ville voit son patrimoine renaître, ses identités culturelles renforcées : favorisant le tourisme, renforçant les activités de pèlerinage...

Notre ville bénéficie de plus en plus d'animations : pour tous, tout le temps, en tous lieux et en sécurité...

Notre ville jouit d'un cadre de vie exceptionnel : les travaux entrepris embellissent tous les quartiers, le fleurissement de qualité fait entrer la nature jusqu'en ville...

Je suis fier des personnes qui m'entourent, je suis fier de nos actions, de la dynamique cohérente et structurante pour notre ville et mon ambition reste inchangée.

A quelques jours des Fêtes patronales, je vous laisse découvrir le riche programme impulsé par le Comité des Fêtes avec le soutien de la Ville, et je vous souhaite à tous de profiter de notre belle Féria toute en rouge et blanc.

Xavier Lagrave
Maire d'Aire sur l'Adour



Retrouvez votre magazine municipal ainsi que toute l'actualité et les informations de la ville sur le site Internet : www.aire-sur-adour.fr

et suivez la ville sur Facebook en aimant la page : "Ville d'Aire sur l'Adour"



En bref...



REOUVERTURE DE LA PISCINE

La piscine municipale a rouvert ses portes ces jours-ci et ce jusqu'au 15 septembre. Au-delà de la baignade et du plaisir de nager par temps chaud, le service municipal des Sports propose de nombreuses activités pour les adultes. Quant aux enfants ils bénéficient de l'école municipale de natation pour de l'initiation, de l'apprentissage ou du perfectionnement. Les Aturins bénéficient de tarifs préférentiels ! Toutes les informations et renseignements : www.aire-sur-adour.fr et 05 58 71 47 00. Il est à noter qu'outre le recrutement d'un nouvel agent en charge du service des Sports en mai dernier (en remplacement d'un départ à la retraite) et d'un éducateur sportif contractuel, la Ville fait appel à des emplois saisonniers spécifiques pour la surveillance et l'accueil des baigneurs.

PLAN CANICULE

Les températures excessives de l'été semblent un peu lointaines, pourtant il est temps de s'inscrire pour le plan canicule 2019. Afin de protéger les plus fragiles, la Ville d'Aire sur l'Adour réitère cette action en collaboration avec les services de l'Etat. Un registre est ouvert pour que les personnes les plus vulnérables puissent s'inscrire ou se faire inscrire. Un suivi ciblé sera assuré par les services sanitaires sociaux, en cas de déclenchement d'une alerte météorologique exceptionnelle.

Informations et inscription à la mairie et au CCAS : www.aire-sur-adour.fr et 05 58 71 47 00

CCAS (dans les locaux de l'Hôtel de Ville) : mardi de 8 h 30 à 12 h et jeudi de 13 h 30 à 17 h 30



VISITE DE SAINTE-QUITTERIE ET DE LA CATHEDRALE

Les visites guidées gratuites de l'église Sainte-Quitterie et de sa crypte restaurées prennent leurs horaires d'été. Ainsi elles se déroulent du 6 au 29 mai : du lundi au vendredi à 16 h et 17 h puis du 3 juin au 30 septembre : du lundi au vendredi à 10 h, 11 h, 16 h et 17 h. Pour rappel, le reste de l'année, les visites de ce site inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO (au titre des chemins de Saint-Jacques de Compostelle) se font en semaine sur réservation.

Par ailleurs le guide de visite de la cathédrale Saint-Jean Baptiste vient d'être réédité. Il permet de découvrir en détail ce joyau multiséculaire du patrimoine local classé aux Monuments Historiques. Ce document est disponible directement à la Cathédrale.

Informations : www.aire-sur-adour.fr et 05 58 71 47 00 / 06 77 02 43 44 (guide Sainte-Quitterie)

OPERATION TRANQUILLITE VACANCES

Contre les cambriolages, ayez les bons réflexes ! L'Opération Tranquillité Vacances vous permet de communiquer vos dates de vacances ou d'absences prolongées à la Police Municipale (tout au long de l'année). Ainsi elle effectuera, dans le cadre de ses patrouilles, des passages réguliers et inopinés autour de votre domicile ou de votre commerce durant la période inoccupée.

Avant votre départ inscrivez-vous gratuitement sur le registre au bureau de la Police Municipale ou adressez-leur le formulaire téléchargeable sur le site Internet de la Ville : www.aire-sur-adour.fr

Police Municipale : rue Gambetta, du lundi au samedi : 05 58 71 47 04



RECHARGEZ VOTRE VEHICULE ELECTRIQUE GRATUITEMENT

Depuis le mois d'avril, une borne de recharge pour véhicules électriques a été installée place du 19 mars 1962 (plus communément appelée place de la Poste).

Cette double borne de recharge rapide, de marque Schneider, financée par GES à hauteur de 8000 € TTC, est rattachée à l'application de référence : Freshmille. Du lundi au samedi de 8 h à 20 h, les deux premières heures de charge sont offertes par la Ville, dans le but de toujours dynamiser le centre-ville. Au-delà des deux heures et du créneau imparti le coût est de 5 € de l'heure, un tarif visant surtout à dissuader les véhicules dits tampons. L'implantation d'autres bornes publiques et gratuites est à l'étude...

Conseils municipaux

Retrouvez, ci-dessous, les délibérations votées lors des Conseils municipaux des 10 avril et 15 mai 2019.

10 avril

- Adoption du compte-rendu et du procès verbal de la séance du Conseil municipal du 13 mars 2019 ;
- Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 : Budget principal ;
- Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 : Budget annexe "Garages" ;
- Affectation du résultat de fonctionnement 2018 : Budget annexe Lotissement communal "Les Chênes" ;
- Budget primitif 2019 : Budget principal ;
- Budget primitif 2019 : Budget annexe "Garages" ;
- Budget primitif 2019 : Budget annexe Lotissement communal "Les Chênes" ;
- Taux d'imposition des contributions directes communales : année 2019 ;
- Attributions de dix allocations à la conduite automobile (Auto Prem's) ;
- Ouverture d'un poste titulaire à temps complet d'Agent de maîtrise et fermeture d'un poste permanent titulaire à temps complet d'Adjoint technique principal de première classe ;
- Création d'emplois temporaires (accroissement saisonnier d'activité) ;
- Création d'un emploi d'agent non-titulaire ;

- Mise en place d'un dispositif temporaire de vidéoprotection lors des fêtes locales ;
- Attribution d'un marché public de travaux pour l'aménagement de la rue René Méricam ;
- Avis sur le projet d'aménagement de la forêt communale ;
- Motion de soutien à l'action de la Fédération Française de la Course Landaise sur le remise en cause de l'assiette forfaitaire applicable aux acteurs de la course landaise pour le calcul des cotisations et des contributions de sécurité sociale.

15 mai

- Adoption du compte-rendu et du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du mercredi 10 avril 2019 ;
- Arrêt du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI).

L'intégralité des Conseils municipaux est visionnable en replay sur : www.aire-sur-adour.fr

Numéros utiles

CARTE D'IDENTITE ET PASSEPORT : sur rendez vous, par téléphone 05 58 71 47 00 ou à l'accueil de l'Hôtel de Ville

ETAT-CIVIL ET ELECTIONS : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30 (19 h le vendredi)

PERMANENCE HLM : 2^{ème} jeudi du mois à partir de 17 h

PERMANENCE DU CCAS : mardi de 8 h 30 à 12 h et jeudi de 13 h 30 à 17 h 30 - 05 58 71 35 57 - ccas@aire-sur-adour.fr

NUMEROS UTILES : MAIRIE : 05 58 71 47 00 - POLICE MUNICIPALE : 05 58 71 47 04 - COMMUNAUTE DE COMMUNES : 05 58 45 19 05 - CIAS : 05 58 71 41 91

MAISON DES SERVICES PUBLICS SAINT-LOUIS : 05 58 71 61 65 - MEDIATHEQUE COMMUNAUTAIRE : 05 58 51 34 04 - GES (gaz/électricité) : 05 58 71 62 43

SYDEC (eau/assainissement) : 0 810 40 90 40 - SICTOM OUEST DU GERS (déchets) : 05 62 08 93 84 - POLYCLINIQUE DE L'ADOUR : 05 58 06 64 64

MÉDECIN DE GARDE : 05 58 44 11 11 - SAMU : 15 - GENDARMERIE : 17 - POMPIERS : 18 ou 112

Pour plus d'informations, consultez votre Guide pratique, toujours disponible en mairie et sur : www.aire-sur-adour.fr

Vie associative

La Junta des peñas aturines

Moment phare des Fêtes patronales, les spectacles de tauromachie sont assurés par la Junta des peñas aturines, digne héritière de cette tradition locale. L'association, assez récente, a pris des responsabilités majeures depuis 2014 et vit quelques évolutions...



Les spectacles de tauromachie espagnole sont la partie la plus visible de l'action de l'association

La ville d'Aire sur l'Adour est indissociable de la tauromachie. Vaches et taureaux font partie du paysage local et leurs spectacles y sont légion.

Les premières traces de tradition taurine à Aire remontent à 1647. À l'époque les spectacles se déroulent devant la cathédrale et se terminent parfois dedans...

C'est en 1921 que la tauromachie prend sa forme actuelle avec des spectacles au sein d'arènes en bois, déjà sur les allées de l'Adour (mais au pied du pont). Il faudra attendre 1972 pour que les arènes, désormais dénommées Maurice Lauche, soient construites.

L'association la Junta des peñas aturines est créée en 2007. Elle se base sur cinq entités associatives (le Comité des Fêtes et quatre peñas). Sa mission est de défendre et de promouvoir la tradition taurine à Aire sur l'Adour par l'organisation de spectacles de tauromachie espagnole.

Jusqu'alors dévolue aux spectacles mineurs, l'association va prendre son essor avec la Municipalité actuelle qui, il y a quatre années, lui délègue également l'organisation des spectacles majeurs.

Cette gestion directe par un collectif d'associations locales est, à notre connaissance, un cas unique. La Junta ne faisant appel à des professionnels que pour des conseils techniques.

La Junta se concentre désormais principalement sur la gestion des spectacles taurins des Fêtes patronales depuis que la Peña des

Arsouillo a fait le choix d'organiser seule la Novillada du 1^{er} mai, depuis cette année.

Outre la corrida de toros du dimanche des Fêtes (du 16 juin), la Junta des peñas aturines organise aussi une tienta à 11 h (entrée gratuite) avec trois vaches de Pages Mailhan pour Richard Milian, Julien Lescarret et Elsanto et la participation de l'école taurine "Adour aficion".

L'association gère également le village taurin au pied des arènes avec sa cantina (vino & tapas servis tout au long de la journée avec animations musicales et dansantes mais surtout son casse-croûte gascon à 9 h 30 et son déjeuner) et le repas de l'afficion à 13 h au Centre d'Animation.

La corrida de toros à 18 h accueille, cette année, six toros de Valdefresno pour Fernando Robleño, Octavio Chacón et Daniel Luque ; Cuadra de Caballos : A. Bonijol et la musique officielle sera assurée par Int'Aire'Mezzo. Les réservations se font auprès de l'Office de Tourisme.

Absente l'année passée, 2019 verra le retour d'une tienta, suivie de son repas, aux allées de l'Adour à la fin août.

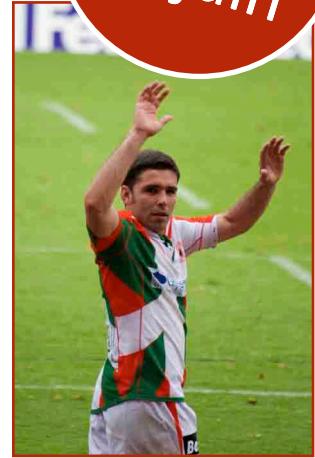
Depuis quelques mois, Roland Bruno est le nouveau président de la Junta des peñas aturines.

Pour ses actions, l'association dispose d'une subvention municipale de 10 000 € outre l'aide technique lors des manifestations.

Fêtes patronales

Féria d'Aire sur l'Adour 2019

Entre traditions et nouveautés, la Féria aturine offre un programme complet, varié et adapté à tous et à tous les âges. Découvrez les temps forts du programme proposé par le Comité des Fêtes pour cette édition 2019.



© Wikipédia

Bandas, sport en courant, en pédalant ou en "trottinant" et traditions taurines seront au rendez-vous ainsi que Dimitri Yachvili, ancien International de rugby, pour le Run & Bike

Les festivités débuteront par la traditionnelle remise des clefs par Monsieur le Maire à la classe des 20 (les Aturins faisant leur vingt ans en 2019), le jeudi soir à 19 h devant l'Hôtel de Ville. Il s'en suivra le départ du troisième Run & Bike dont les frais d'inscriptions seront reversés à l'association "Une ballade pour Justine et Léo" qui finance la recherche médicale sur l'arthrite juvénile. Son parrain, l'ancien professionnel et international de rugby, Dimitri Yachvili sera présent. Cette première journée se concluera par le premier repas des fêtes organisé par le Comité à 20 h dans les arènes. Les trophées du Tournoi corpo (dont les finales se seront jouées la veille) y seront remis.

Le vendredi la braderie de l'UC2A s'installera, toute la journée, dans les rues du centre-ville avec déballage des commerçants locaux, ambulants et des producteurs artisanaux et originaux. Cette "journée entreprises" permettra à tous de se restaurer en ville dans les différents cafés, restaurants et estanquets dont celui du Marché couvert.

Deux concerts ouvriront la soirée : Int'Aire'Mezzo à 19 h 30 sur la place de l'Atura et Hip Hop party à 20 h 30 à la bodega Shaolin Crew. A 21 h, le club Adèle Pabon organise le concours landais : "Les As de l'Arène" aux arènes. Un village taurin sera installé autour des arènes pour un repas coursayre dès 18 h 30. La journée se terminera par le bal à 22 h 30 au Parc municipal.

La grande journée du samedi commencera dès 8 h avec le concours de pêche à la maison de la pêche route de Duhort avant un petit-déjeuner gascon à 9 h 30 chez Juju au Marché couvert. Journée plus familiale avec la féria des enfants : Aturio fiesta (3 - 12 ans) au Parc municipal à 10 h et 17 h 30, démonstration de course

landaise avec la Peña Dussau aux arènes à 11 h et 19 h, deuxième Run & Trot (l'un à pied, l'autre en trottinette pour les 6-12 ans) à 16 h avec un nouveau parcours, un bal mousse à 17 h 15 au Parc municipal... Le tournoi de rugby à 7 se déroulera toute la journée au Parc municipal. Pour les plus grands, le défi inter-peñas fait son retour, après le succès de la première édition de l'an passé, à 15 h dans les bars du centre-ville avant la finale à 17 h dans les arènes. En fin de journée les peñas organisent chacune leurs soirées et bodéga avant le corso fleuri à 22 h 15 et le grand bal disco à 22 h 30 au Parc municipal.

Le dimanche s'articulera autour de la journée taurine organisée par la Junta des peñas aturines (voir page précédente). Le corso fleuri fera son défilé de jour à 11 h 15 puis cette journée clôturera la Féria avec le grand bal musette au Centre d'Animation. Un ballet nautique lumineux, organisé par le kayak club aturin, sera visible depuis les berges de l'Adour avant le feu d'artifice à 23 h et la nuit festive dans les cafés et bars de la ville.

Parole d'élus

« Que seraient les Landes sans ses traditions festives et coursayres ? Que serait Aire sans sa Féria ? Epaulé par la Municipalité et accompagné par les agents municipaux, le Comité des Fêtes, désormais présidé par Tony Franchetto, propose un programme riche et attrayant pour des fêtes en rouge et blanc. »



Jean-Claude Souc

Adjoint au Maire en charge de la Culture

Dossier

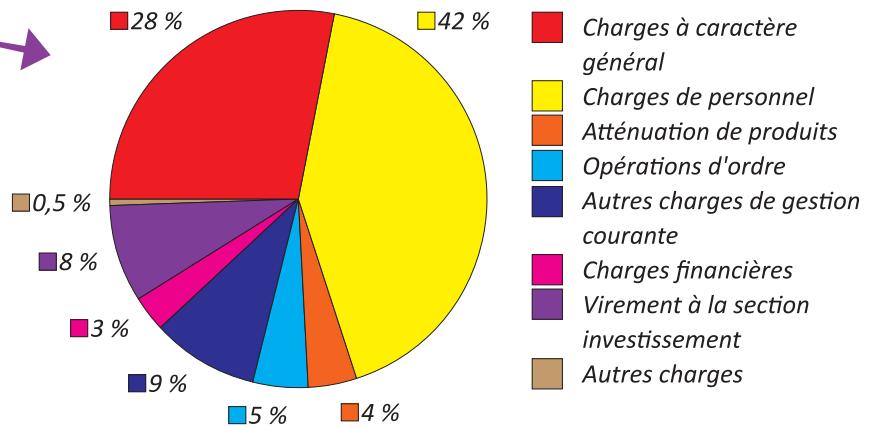
Budget 2019 : finances saines et investissements d'avenir

Après le Conseil municipal du 13 mars qui a validé les comptes administratifs et de gestion de 2018, le Conseil municipal du 10 avril a adopté le budget primitif pour l'année 2019. Les comptes sont maîtrisés ce qui permet de disposer d'un budget faisant la part belle aux investissements d'avenir, le tout sans augmentation des taux d'impositions communaux, comme depuis 2014 et comme cela était promis.

Le budget principal primitif de 2019 s'élève à 11 216 017,12 €. Les dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à 5 818 721,39 € et les dépenses et recettes d'investissement à 5 397 295,73 €. Il est à noter les budgets annexes : le budget primitif "Garages" s'équilibre pour la section fonctionnement à 38 748,12 € et pour la section investissement à 0 € et le budget primitif du lotissement communal "Les Chênes" s'équilibre pour la section fonctionnement à 293 391,99 € et pour la section investissement à 645 991,52 €.

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement **5 818 721 €** sont en hausse de 1,78 % par rapport au budget primitif 2018. Il est à constater une stabilité des charges de personnel (+ 0,48 %) pour s'établir à 2 426 500 € ainsi que des charges à caractère général (- 0,22 %) pour s'élever à 1 647 045 € ; une hausse du virement à la section d'investissement de 48,22 % (489 110 €) ; une diminution des charges financières de - 14,48 % (175 320 €), il s'agit des intérêts des emprunts en cours, y compris ceux de 2019.



Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement **5 818 721 €** sont en hausse de 1,78 % par rapport au budget primitif 2018. Il est à constater une augmentation du résultat de fonctionnement reporté de 57,35 % (59 397 €) ; les recettes des impôts et taxes augmentent de 1,70 % (3 844 989 €) en raison de la revalorisation des bases locatives évaluées sur l'inflation constatée et appliquée par l'Etat. Les dotations et subventions augmentent dans leur ensemble très légèrement, toutefois il est à noter une diminution sensible des dotations de l'Etat.

Les subventions aux associations sont maintenues une enveloppe de 280 000 € est prévue dont l'aide apportée aux jeunes pour leur permis de conduire (Auto Prem's).

Stabilité des impôts communaux

Les taux d'impositions communaux n'augmentent pas, comme depuis 2014.
Taux de la taxe d'habitation : 16,55 % alors que le taux moyen français est de 24,54 %
Taux de la taxe sur le foncier bâti : 17,37 % alors que le taux moyen français est de 21,19 %
Taux de la taxe sur le foncier non-bâti : 48 % alors que le taux moyen français est de 49,67 %

Diminution de la dette

Son encours s'élève à 5 164 418 € soit une diminution de - 7,85 % par rapport à 2018. Les annuités diminuent de - 4,27 %. Depuis 2014 la dette a diminué de - 20,4 %.

Les principaux investissements :

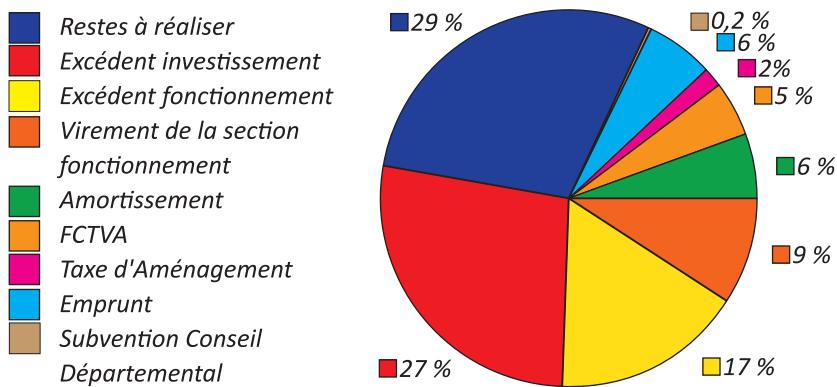
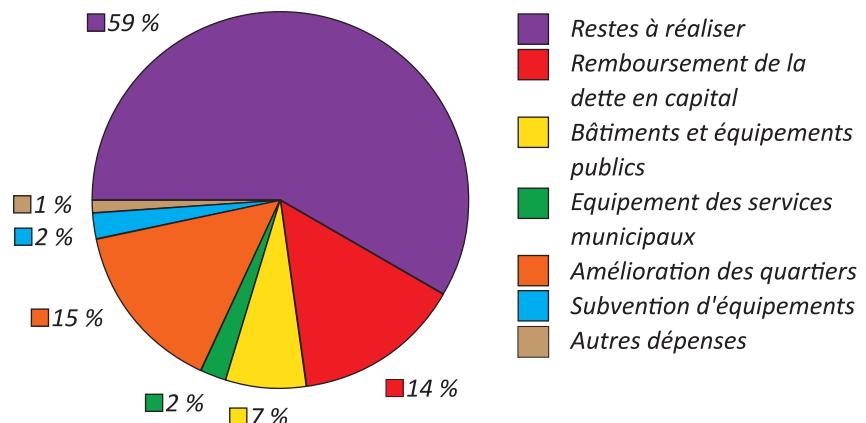
- Rénovation de l'Hôtel de Ville (toitures et façades)
- Réfection rue René Méricam
- Démolition de l'ancien garage Lahet
- Travaux à l'ouvrage hydraulique dit de la Minute
- Travaux route et parking à la Cité scolaire Gaston Crampe
- Amélioration des quartiers (réfection de trottoirs)
- Changement des feux tricolores

- Création d'une statue de pèlerin
- Mise aux normes des cloches de l'église Sainte-Quitterie
- Changement de menuiseries au presbytère
- Mise aux normes d'accessibilité de sites communaux
- Travaux paysagers (en régie)
- Equipements municipaux (dont trois véhicules)
- Continuation de la politique d'équipements sportifs...

Dépenses d'investissement →

Les dépenses d'investissement **5 397 296 €** sont en diminution de - 14,79 % par rapport au budget primitif 2018.

Il est à constater des restes à réaliser à hauteur de 3 162 230 €. Une hausse substantielle des dépenses est prévue pour les bâtiments et les équipements publics (381 250 €), pour les services municipaux (122 860 €) et l'amélioration des quartiers (789 035 €).



← Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement **5 397 296 €** sont en diminution de - 14,79 % par rapport au budget primitif 2018.

Il est à constater des restes à réaliser à hauteur de 1 591 094 €. Il est à noter un virement de l'excédent de fonctionnement (n - 1) toujours aussi important d'un montant de 900 000 €. Le Fond de Compensation de la TVA (FCTVA) augmente pour atteindre 255 314 € en raison de la politique d'investissements.

Retrouvez le budget primitif de 2019 et le compte administratif de 2018 dans leur intégralité sur : wwwaire-sur-adour.fr

Parole d'élu

« Le travail mené par nous, élus, mais également par l'ensemble des agents municipaux, est un pari réussi. En effet le défi fiscal est atteint : il n'y a pas de hausse des taux communaux ainsi la pression fiscale qui régnait à Aire sur l'Adour n'est plus. Alors que tant de taxes augmentent et que l'inflation galope sur trop de produits du quotidien, nous, à l'échelon local, sommes arrivés à maintenir des dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité tout en investissant, sans toucher au pouvoir d'achat des Aturins. Nos finances, grâce à une gestion rigoureuse, vont dans le sens de l'intérêt général. »



Marie Assibat
Adjointe au Maire en charge des Finances

Zoom sur...

L'ancien garage Lahet va être détruit

L'ancien garage Lahet et des bâtiments adjacents avaient été achetés par l'ancienne majorité dans le but de réaliser un projet commercial et immobilier sur cet îlot à l'angle des deux anciennes routes nationales. Ce projet communal étant jugé peu viable il a été abandonné. Lors de l'achat, l'ensemble du bâti souffrait déjà d'un délabrement certain. Aujourd'hui, l'état des bâtiments les rend inadaptables, invendables et des questions de sécurité se posent quant à la structure même : toitures effondrées, charpente qui glisse dangereusement, fissures sur les façades. Afin d'éviter tout risque, la Ville se voit obligée de détruire.

Des professionnels (architectes et bureaux d'études) sont venus étudier le site afin d'effectuer les premiers constats. Les diagnostics (termites, pollution...) sont en cours de réalisation. Une enveloppe de 236 000 € a été votée lors du budget 2019 pour cette opération.



Le bâtiment depuis l'avenue du IV septembre



Visite de sécurité (derrière la façade de l'avenue du IV septembre)

Parole d'élu

« L'ancien garage Lahet est un bâtiment imposant dont l'état est très préoccupant. Une partie de sa toiture est déjà à terre et d'autres pans sont en train de s'affaisser risquant d'entraîner dans leur chute toute la structure et donc les façades. Même si le péril ne semble pas imminent, il est inconcevable de laisser ce lieu se dégrader davantage afin de préserver tout ce quartier. »



Philippe Pellarini
Conseiller municipal

Installation de la vidéoprotection

Le contexte national a déjà contraint la Ville à des investissements de sécurité lors des événements locaux (vidéoprotection temporaire, périmètre de sécurité...). Aujourd'hui, pour que le quotidien se vive sereinement et que la qualité de vie de tous soit préservée, des caméras de vidéoprotection vont être installées.

Ce dispositif, vivement souhaité - depuis longtemps - par la Gendarmerie Nationale devient indispensable face à la hausse généralisée de toutes formes de délinquance, tant à Aire sur l'Adour qu'aux alentours. Il vise à sécuriser le territoire communal par des implantations aux entrées de ville, dans les lieux centraux et sur des sites stratégiques.

Ce système informatif, performant et évolutif, sera essentiellement un outil de dissuasion 7 j/7 et 24 h/24.

Visant à protéger les personnes et les biens, la vidéoprotection aturine ne servira pas à assurer des missions de police de la route.

L'évolution des systèmes et de la législation rend la vidéoprotection étiquement respectueuse des libertés de tous ceux qui sont dans leur bon droit. L'accès aux images est strictement encadré par la loi, il est réservé à du personnel habilité et assermenté. D'où le consensus, désormais acquis, autour de leur utilisation.

Le dossier pour leur installation est un long processus qui comporte de nombreuses procédures auxquelles la Ville ne peut se soustraire. Toutefois la Municipalité reste engagée pour une mise en place rapide.



© Pixabay

Parole d'élu

« Il n'est pas question de surveiller mais de nous protéger. La sécurité est une préoccupation locale quotidienne. Avec les moyens humains et techniques de la Gendarmerie Nationale et nos Policiers Municipaux, la vidéoprotection est un outil supplémentaire pour notre sécurité. »



Claude Pomies
Adjoint au Maire - Référent sûreté

Point sur les travaux...

Initié par la Municipalité depuis 2014, le projet de rénovation urbaine se poursuit. Ainsi de nombreux travaux sont en cours...

Hôtel de Ville

Les premiers travaux de restauration des charpentes, toitures et façades de l'ancien palais épiscopal vont débuter. Les propositions reçues lors de la procédure de marché public sont à l'étude avant une validation par le Conseil municipal. Les travaux débuteront par le côté rue Gambetta à l'été. Viendront ensuite ceux de la cour mitoyenne Cathédrale / Hôtel de Ville (à moitié avec l'Etat). Les autres côtés suivront pour une restauration complète.

Ces travaux sont estimés à deux millions d'euros et s'échelonneront de 2019 à 2021.



© Aéro Motion picture

Salle du Trésor

Les travaux avancent à bon rythme pour transformer l'ancienne Salle Capitulaire. Le parquet a été posé (et clouté) dans cette salle et une ancienne chapelle. Désormais les menuisiers vont pouvoir y réaliser les meubles et vitrines qui accueilleront les objets d'art religieux. Au futur espace d'accueil (côté ancien cloître) le sol et les cloisons sont terminés.

Par la suite, les travaux de la cour débuteront pour y réaliser un nouvel accès et un jardin paysager au printemps 2020.



Rue René Méricam

Les travaux de réseaux se poursuivent ainsi les luminaires publics ont été posés en façade. Suite au marché public, l'entreprise débutera les travaux de voirie ces jours prochains pour cinq mois de chantier environ.



Parking Cité scolaire Gaston Crampe

Le parking de l'établissement scolaire va être bitumé afin de disposer de près de 150 places de stationnement. La consultation de marché public est en cours et les travaux seront réalisés cet été pour offrir plus de confort dès la prochaine rentrée scolaire.

Une enveloppe de 240 000 € a été inscrite au budget primitif.



Rue du Château

Le nouveau propriétaire de la "Chapelle des Ursulines" a acheté à la Ville, une partie du parking à l'angle de la rue du Château et de la rue Félix Despagnet. L'espace restant va être bitumé par la commune et restera un stationnement public gratuit de six places.

Ces travaux s'élèvent à 15 000 €.



Club-house du Tennis

Propriétaire du club-house, la Ville a apporté son soutien à l'Avenir Aturin Tennis qui souhaitait réaménager sa cuisine. Les services techniques municipaux ont démolie une cloison et réalisé des travaux de maçonnerie, d'électricité et de plomberie.

L'association sportive prend à sa charge l'installation de la nouvelle cuisine.



© Aéro Motion picture

Ouvrage de la Minute

L'ouvrage hydraulique doit se conformer à la loi sur l'eau et les milieux aquatiques. Sa réfection comprend le remplacement des vannes, la mise aux normes du système, le renforcement des berges et la création d'un barrage flottant en amont.

La consultation va être lancée prochainement. Les travaux devraient courir d'août à octobre.

Une enveloppe de 210 600 € a été votée lors du budget primitif.



Mais aussi... la Ville a demandé à la Communauté de communes, du fait de sa compétence voirie, de réaliser des travaux courant 2019 : rue de la Châtaigneraie (la Ville se chargera de l'espace piétonnier), chemins de Maroulet et Pouric et carrefour de l'école de Guillon. Dans le cadre des travaux de la rue René Méricam, la Communauté de communes réalisera la voirie de la partie nord de la rue du Pont-Rouge, de la rue Saint-Blancard et de l'impasse de Madiran. La ville reste en attente du bitumage de la rue des Jaunets. Dans le cadre d'une future réfection de la rue du Mas, la Ville a demandé à la Communauté de communes de réaliser l'étude du pluvial.

Cadre de vie

Fleurissement de saison

Avec deux fleurs au label des "Villes et villages fleuris" et une prise en compte accrue des impératifs de développement durable, la Ville réalise désormais deux sessions de plantations par an : à l'automne et au printemps de fleurs plus résistantes et adaptées à leur environnement. Cette année, la particularité vient du premier fleurissement (avec l'aide de BTS paysagisme voir les éditions précédentes) du quai des Graverots entièrement refait et du nouveau giratoire de l'avenue de Bordeaux.



Sous les serres municipales



Devant l'Hôtel de Ville



Les élèves paysagistes au quai des Graverots

Des postes électriques artistiques

Dix postes source d'électricité ont bénéficié des mains talentueuses des élèves de l'Ecole de design des Landes de Mont de Marsan. Sous la direction de l'artiste-peintre Aurélien Desbois "Delwood" et avec l'aide de GES et de la Ville, ils ont réalisé des créations au pochoir en lien avec l'hodonyme ou l'histoire du quartier concerné. Une initiative d'embellissement qui se poursuivra rapidement avec de nouveaux artistes... Découvrez les coulisses et les noms des élèves artistes sur : www.aire-sur-adour.fr



En chantier au marché



En chantier à Guillon



Rue de la rivière *



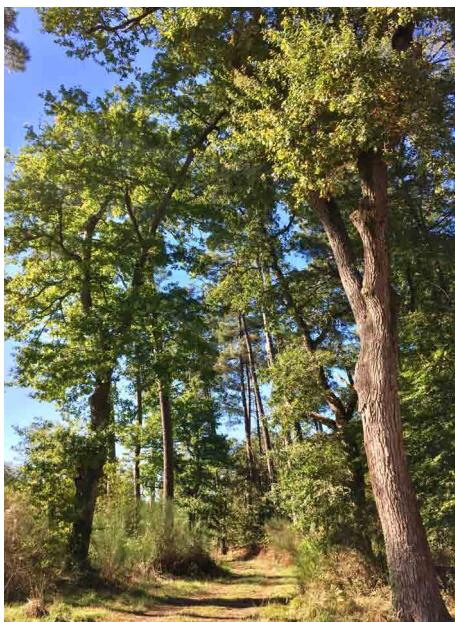
Plaine des sports *



Rue Nelson Mandela *

* © Aurélien Desbois "Delwood"

Gestion du bois d'Aire



Le bois communal

Le bois communal portait jadis le nom de Forêt de Béros et se situait sur le territoire de la paroisse de Subéhargues qui en reçut la dotation au début du XVII^e siècle. Ce bois fut rattaché au régime forestier de la commune aux environs de 1830 (malgré les revendications de possession exclusive portées par ladite ancienne paroisse).

Un premier règlement d'exploitation fut réalisé en 1883, il a été strictement suivi jusque dans les années 1950, période à laquelle les coupes ont été abandonnées, suite à un appauvrissement des parcelles et à une mévente des coupes. Seules des coupes d'éclaircissements ont été poursuivies sur un quart du bois jusqu'en 1996.

A partir de 1979, les interventions sylvicoles ont consisté en des coupes de conversion et récoltes dans les vieux boisements de pins maritimes. Quelques rares boisements de résineux ont été installés sur les anciennes landes et sur des plateaux de "feuillus sans avenir" en 1981 et 1994.

En 2004, aucun renouvellement des peuplements feuillus - par plantation ou régénération naturelle - n'avait été engagé et un vieillissement des parcelles était à déplorer.

L'Office National des Forêts (ONF), qui a la charge de son entretien, a réalisé un nouvel aménagement entre 2004 et 2008 (approuvé par arrêté préfectoral) divisant le bois en deux séries : une de production feuillue (104 ha) et une production résineuse (46 ha).

Aujourd'hui l'ONF propose un nouveau plan de gestion pour l'entretien de la forêt communale sur vingt ans et parallèlement un échelonnement des coupes des chênes sur six décennies.

Les édifices religieux aturins

Le dramatique incendie de la cathédrale Notre-Dame de Paris a mis en lumière la complexité de la gestion et de l'entretien des bâtiments culturels construits avant 1905 et appartenant donc aux communes. Tour d'horizon de ce patrimoine à Aire sur l'Adour.



La nef de la cathédrale

La cathédrale Saint-Jean-Baptiste (XI^{ème}, XIV^{ème}, XVI^{ème} et XIX^{ème} siècles) appartient à l'Etat. Son propriétaire, qui a la charge de son entretien et de sa préservation, la met à disposition de l'évêché d'Aire et Dax. Classée au titre des Monuments Historiques depuis 1906, elle a bénéficié dernièrement de conséquents travaux dans le chœur, la nef et les absides entre 2003 et 2011. Les travaux de façades, toitures et charpentes avaient été réalisés dans les années 1990.

Concernant sa sécurité, le plan de sécurité incendie est en réécriture, avec les services de secours, et un plan de sauvegarde des biens culturels y sera joint. Comme tout Etablissement Recevant du Public (ERP) elle dispose de moyens de prévention et sécurité incendie (alarmes, extincteur, fléchage lumineux...). Actuellement l'Etat réalise au sein de la cathédrale une salle du Trésor. Ce lieu accueillera des objets de culte remarquables. Bien qu'entièrement financés par le ministère de la Culture, ces travaux bénéficient d'un suivi actif de la Ville. Celle-ci aura la charge d'accueillir les visiteurs dans cet espace muséal et participe à la restauration de l'ancien cloître. Appauvrie depuis la perte de ses marronniers centenaires, la place sera réaménagée à la suite de la rue René Méricam et des travaux de l'Hôtel de Ville.



La charpente de l'église

L'église Sainte-Quitterie (XI^{ème}, XII^{ème}, XIV^{ème} et XVIII^{ème} siècles) appartient à la commune (ainsi que tous ses biens meubles d'avant 1905) et est mise à la disposition de la paroisse d'Aire. Lieu de pèlerinage du fait de sa crypte qui renferme le sarcophage de Sainte Quitterie, elle est inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO sur les chemins de Saint-Jacques de Compostelle depuis 1998. Toutefois c'est son classement au titre des Monuments Historiques depuis 1840 qui permet à la Ville de bénéficier d'aides pour des travaux et restaurations d'envergures. Ce fut le cas pour la restauration de la crypte entre 2016 et 2018. L'accès à l'église, tant par le parvis qu'à l'intérieur, est depuis accessible aux personnes à mobilité réduite (normes Ad'AP). Moins visible et difficilement visitable, l'édifice dispose d'une charpente remarquable (XVII^{ème} siècle). Cette année, la Ville réalisera des travaux de restauration du mécanisme des cloches.



L'église et son clocher

L'église Notre Dame de Subéhargues est la plus modeste. Comme l'église Sainte-Quitterie, elle appartient à la Ville et est mise à la disposition de la paroisse d'Aire. Reconstruite au XVI^{ème} siècle après avoir été brûlée par les Huguenots (lors des guerres de Religion), elle possède un clocher surélévé en 1846 (afin de mieux faire entendre les cloches sonner) et d'un intérieur sobre dont le chœur dédié à l'Immaculée-Conception fut peint en 1964, juste avant les restaurations de la charpente et de la voûte. En juillet dernier le mécanisme (appareil de mise en volée et battant) des deux cloches a été restauré. Cette année la Ville va réaliser des travaux d'accessibilité en cette église. Ces derniers ont débuté au niveau du cimetière qui entoure l'édifice.

Ancien siège de l'évêché, Aire sur l'Adour conserve de nombreux autres bâtiments religieux dont certains toujours dédiés au culte, comme l'ancien Carmel aujourd'hui monastère Saint-Joseph, ou dédiés à des activités profanes mais ceux-ci sont privés.

Une statue de pèlerin de Saint-Jacques de Compostelle

Lors des vingt ans du classement de l'église Sainte-Quitterie au patrimoine mondial de l'UNESCO dans le cadre des chemins de Saint-Jacques de Compostelle l'idée de rendre hommage aux pèlerins a germé dans les esprits des participants. Cet hommage prendra la forme d'une statue placée en centre-ville d'Aire sur l'Adour et visible des pèlerins, des touristes et des Aturins. La volonté municipale est de représenter un pèlerin contemporain, avec tous ses attributs traditionnels, semblable aux dix-mille marcheurs qui foulent les terres aturines chaque année. Ce projet est suivi par la société landaise des amis de Saint-Jacques et des études compostellanes. Ainsi que par les élus et notamment les adjoints à la Culture et au Patrimoine. Suite à des recherches un artiste est en lien avec eux afin de réaliser ce symbole pour la Ville. Une enveloppe budgétaire de 30 000 € maximum a été votée, en ce sens, lors du budget primitif et s'adaptera selon la proposition artistique.



Etat-civil

Naissances

- Denys, Xavier, Jean-Claude EYHERABIDE
- Elio BAQUE
- Félicien, Lucien EHLINGER
- Elliott, Maxime BEAUMONT

Mariage

- Kévin, Robert GLEIZON et Amandine MOUNIER

Décès

- Yvette, Marie, Thérèse CARSALADE
- Marcel, Claude DOUAT
- Arlette, Andrée BOULANGEZ
- Gérard, Claude PIELLARD
- Pierre, Marcel LAFON
- Serge DARRIEUTORT
- Simonne LABEYRIE veuve RAGOT
- Marie, Alice POUTS épouse DUGARRY

- Ana BESSA veuve FERREIRA DA COSTA
- Lucette DARRIBEAU veuve DUCAM
- Alice, Berthe, Joséphine LACAZE veuve DUBOS
- Gabrielle, Jeanne TURQUAUD veuve GRIERE

Expression politique

Chères Aturines, chers Aturins,

Le dernier budget de la mandature 2014 -2020 a été voté par le Conseil municipal. Un budget sain (les chiffres le prouvent), réaliste faisant place aux investissements d'avenir et utile pour le quotidien des Aturins. Un budget qui émane de nos promesses et des souhaits dont vous nous faites part chaque jour. Un budget qui prépare le futur, sans aucune augmentation des taux des impôts communaux. Ces taux qui sont en-deça des moyennes des communes landaises et françaises.

Malheureusement ce Conseil municipal du 10 avril fut un spectacle de désolation. L'opposition n'a de cesse de parler de mauvaise gestion alors que tous les indices financiers prouvent le contraire. Quant aux dissidents, après un discours tout en cynisme et décomplexion opportuniste, ils se perdent dans leur vote en s'abstenant par simple rejet du maire et sans aucun argument quant à la politique municipale... Trop d'imprécisions et de manque de sérieux qui sont irrespectueux du mandat qu'ils ont reçu des Aturins. Tout cela manque de hauteur, de professionnalisme et démontre une inconnaissance des sujets locaux qui vous concernent tous les jours, une véritable indifférence vis à vis des Aturins. Ces entraves de tous bords, préjudiciables pour l'intérêt général, montrent de réelles lacunes, ces oppositions ne proposent en rien des alternatives crédibles, sérieuses et acceptables.

Les administrés sont des observateurs attentifs et savent que nous sommes à l'écoute de tous et savons entendre les revendications légitimes. Mais nous savons aussi faire remonter ce qui nous agace. Il est regrettable de voir une somme importante du budget 2019 partir dans la démolition de l'ancien garage Lahet. Ce bâtiment fut acheté par l'ancienne municipalité à un montant excessif, alors qu'il était déjà en piteux état. Acheté trop cher pour un projet trop mal pensé le site n'a aujourd'hui aucun avenir. Que ce soit pour le transformer ou même pour le vendre sa destruction est indispensable, encore plus quand la structure du bâtiment vacille et que la sécurité est en jeu. Cette destruction a un coût presque identique à celui de son achat. Nous pouvons donc nous demander quel en était le but réel ? Toujours est-il, il représente une perte financière très importante pour la Ville. Une telle somme aurait pu être affectée à un investissement d'avenir, mais malheureusement elle sert à rattraper les erreurs du passé.

Ce budget pertinent nous permet de maintenir l'aide portée aux associations via les subventions municipales. D'ailleurs nous nous questionnons sur la critique de l'opposition qui, en Conseil municipal, nous reproche de maintenir, et non d'augmenter, la subvention aux Arsouillos alors que l'an passé ils demandaient de réduire les subventions pour les spectacles taurins ? Les finances ne doivent pas varier par opportunisme et clientélisme mais correspondre à la réalité du terrain.

Rien ne nous arrêtera dans cet élan, autour de Xavier Lagrave, l'action municipale sera menée jusqu'au bout, avec ardeur et passion pour notre ville, ses habitants et son avenir.

Le conseil municipal du 10 avril dernier était consacré au vote du dernier budget de la mandature.

Comme les années précédentes, nous avons dénoncé pour le budget de fonctionnement une surévaluation des dépenses et une sous estimation des recettes : ceci aura une nouvelle fois pour effet de produire un fort excédent apparent lors de l'examen des résultats de gestion 2019. En effet, depuis 2014, cet excédent résulte non pas d'une bonne gestion mais d'estimations prévisionnelles erronées lors de l'élaboration du budget primitif. Les chiffres finalement inscrits au compte administratif nous ont toujours donné raison sur ce sujet. L'adoption d'un budget sincère c'est-à-dire conforme à la réalité aurait permis d'augmenter l'autofinancement de 343 000 € et d'éviter ainsi le recours à l'emprunt décidé de 320 000 € !

Notre proposition n'ayant pas été retenue, nous avons alors décidé de ne pas voter ce budget de fonctionnement.

Le vote sur les subventions aux associations a également soulevé des désaccords de notre part. Pourquoi l'aide municipale à l'ACCA de chasse est moitié moindre que celle accordée à l'APPA de pêche au moment où la chasse aux nuisibles, véritable service public, devient de plus en plus nécessaire ?

Pourquoi les Arsouillos, organisateur de la novillada du 1er mai sont-ils privés de l'aide alors que la corrida des fêtes bénéficie de la subvention municipale ?

Sur le budget d'investissement nous avons exprimé le souhait d'élargir les horaires d'accueil et de visite de notre patrimoine historique plutôt que d'investir 30 000 € dans l'installation d'une statue du pèlerin jacquaire qui n'apporte pas de réelle plus value pour notre cité. C'est le choix de bon sens que nous avons formulé sans succès.

Lors du conseil municipal précédent, nous avions questionné Monsieur le Maire sur l'avancement des projets « cinéma » et « bowling » grandement vanté il y a quelques mois. Le projet « cinéma cinq salles » a finalement été abandonné, mais on nous assure du côté de l'exécutif « qu'on y travaille », sans nous en révéler davantage...

Enfin, concernant le projet « bowling » celui-ci a également été abandonné par le porteur de projet initial, bien que ce dernier ait commencé des travaux l'été dernier avec l'accord de la municipalité alors qu'aucun bail n'avait été signé. Une faute grave que nous dénonçons pour des raisons de sécurité et de légalité.

Tout ceci témoigne d'une gestion bien moins rigoureuse qu'on veut bien nous le laisser croire.

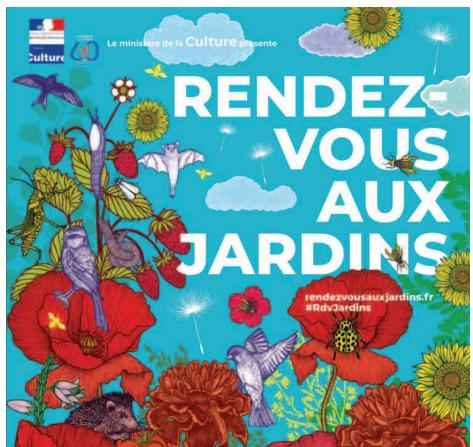
Les 6 membres d'opposition

Agathe BOURRETERE, Robert CABE, Florence GACHIE, Jérémie MARTI,
Paulette SAINT GERMAIN et Jérôme SAUBOUAS

Les élus de la majorité municipale
Groupe "Ensemble pour un souffle nouveau"

Agenda

Liste non-exhaustive des manifestations se déroulant à Aire sur l'Adour.



dimanche 9 juin

10 h

Saligues de Prentigarde

RENDEZ-VOUS AUX JARDINS
BALADE D'OBSERVATION DES CISTUDES, DU
RUCHER MUNICIPAL ET DE LA FAUNE AQUATIQUE

organisé par la Ville

jeudi 13 au dimanche 16 juin

FERIA D'AIRE SUR L'ADOUR

voir pages 6 et 7

vendredi 14 juin

toute la journée
dans toute la ville

BRADERIE DES FERIAS

organisée par l'UC2A

Nombreux points de restauration en
centre-ville et estanquet au Marché couvert

Pour faire paraître une
manifestation :

www.aire-sur-adour.fr

communication@aire-sur-adour.fr

dimanche 16 juin

10 h 30

Cathédrale Saint-Jean-Baptiste

MESSE DES FETES PATRONALES

*animée par le chœur d'hommes
Iturri Lagunak*

mercredi 24 juillet

21 h 30

Arènes Maurice Lauche

SPECTACLE RIRE ET TRADITIONS

organisé par le club Adèle Pabon

jeudi 11 juillet

19 h

départ club de canoë kayak

BALADE AU FIL DE L'EAU
FAUNE ET FLORE DE L'ADOUR

*organisée par la Ville
réservation Office de Tourisme*

mercredi 7 août

en soirée

Allées de l'Adour

FETE DES ALLEES DE L'ADOUR

avec orchestre

organisé par Aire Animations



samedi 13 juillet

devant l'Orangerie

BAL DES POMPIERS

VISITE ET DEMONSTRATIONS, REPAS,
FEU D'ARTIFICE OFFERT PAR LA VILLE ET BAL

gratuit

mercredi 7 août

21 h 30

Arènes Maurice Lauche

SPECTACLE LANDES EMOTIONS

organisé par le club Adèle Pabon



samedi 7 septembre

en matinée

Parc municipal

**FORUM DE TOUTES LES
ASSOCIATIONS ATURINES**

organisé par la Ville

mercredi 24 juillet

en soirée

Allées de l'Adour

FETE DES BERGES DE L'ADOUR

*avec groupe flamenco et Sévillanes
organisée par Aire Animations*

Féria

Aire
sur l'Adour

13 AU 16
JUIN
2019



Union des Commerçants
et Artisans Aturins



Fotographik 2019. Ne pas jeter sur la voie publique. Imprimé par nos soins